



**Communiqué de presse**

Paris, le 29 août 2018

## **Santé au travail : le rapport Lecocq va « dans la bonne direction » selon la FIRPS qui émet tout de même quelques réserves**

Missionnée par le gouvernement pendant six mois pour un rapport consacré à la santé au travail, la députée Charlotte Lecocq a procédé à de nombreuses auditions pour mener à bien sa tâche. Parmi les nombreux acteurs invités à prendre la parole à cette occasion, figurait la Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux (FIRPS) dont le Manifeste publié en février 2017 souhaitait déjà « *faire de la santé au travail un enjeu national* ». « *La non-santé au travail a des coûts considérables pour notre système de santé, pour la protection sociale et pour nos entreprises* », peut-on ainsi lire dans ce Manifeste. Comment la Fédération accueille-t-elle aujourd'hui les grandes lignes du rapport remis au Premier Ministre ? La réponse ci-dessous.

### **Santé au travail : zoom sur les 3 points qui vont dans la bonne direction pour la FIRPS**

Pour la Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux, trois points du rapport Dupuis/Forest/Lecocq vont dans la bonne direction. Première source de satisfaction identifiée : le rapport met vraiment l'accent sur la prévention. Deuxième point positif souligné par François Cochet, le Président de la FIRPS : « ***ce rapport propose de simplifier l'organisation des forces disponibles en les regroupant sur une base régionale, une orientation qui pourrait contribuer à réduire les inégalités d'accès des travailleurs et des entreprises aux services de prévention disponibles.*** » Enfin, la Fédération se réjouit de voir pris en compte une de ses propositions dans le texte final : la séparation entre les fonctions de contrôle et de conseil pour tout ce qui concerne les conditions de travail.

### **Santé au travail : des réserves sont également à signaler suite à la publication du rapport**

La FIRPS regrette que sa proposition suggérant que l'Etat réunisse un collège d'expertise pluridisciplinaire pour évaluer les « coûts de la non-santé au travail » qui sont mal estimés, n'ait pas été retenue. « *Cela fournirait pourtant un puissant moteur permettant de relever ce défi majeur* » estime François Cochet.

Dans le même temps, la FIRPS salue le fait que le rapport précise et clarifie le rôle et les attentes vis-à-vis des médecins du travail mais constate qu'il ne propose rien pour lutter contre la disparition programmée de cette profession du fait du vieillissement démographique des médecins actuels et des trop faibles recrutements.

Enfin, pour la FIRPS, le rapport Lecocq reste ambigu sur la clarification des rôles entre les moyens du service public et les intervenants privés avec le risque que persiste les systèmes

de « référencement » et de « réseaux », pas toujours transparents et souvent peu efficaces, qui ont montré leur faible efficacité jusqu'ici.

La Fédération entend suivre de près la suite qui sera donnée à ce rapport et continue d'œuvrer en faveur d'une véritable politique de promotion du « *bon travail* » gage de bien-être des salariés et de performance des entreprises.

Nota bene : vous trouverez, joint à ce communiqué, le livret présentant les propositions de la FIRPS pour la mission Santé au travail.

### A propos de la FIRPS

La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux), créée en 2011 et présidée par François Cochet, (groupe Alpha), compte aujourd'hui 18 acteurs significatifs et reconnus, regroupant près de 500 consultants de la prévention des RPS et du management de la QVT, réunis autour du partage de valeurs fortes pour l'exercice de leur métier. Elle s'est dotée dès sa création d'un code de déontologie qui régit un mode d'exercice des membres de la FIRPS en vue du respect d'une éthique commune. Il cherche à répondre à un ensemble de droits et devoirs pour guider les actes des intervenants en prévention des risques psychosociaux, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou les salariés de leurs clients.

[www.firps.org](http://www.firps.org)

### Liste des dernières publications

Mai 2012 - « **Recommandations sur la question du suicide au travail** » ; Avril 2013 - « **La prévention des risques psychosociaux lors des restructurations** » ; Janvier 2015- « **Assistance psychologique à distance : comment garantir la confidentialité et la sécurité des personnes et des données** » ; Mars 2016 - « **Prévenir le Burn-out** » ; Février 2017 - « **Six propositions pour faire de la santé au travail un enjeu national** » ; Mai 2018 – « **Référentiel et Guide d'achat de la FIRPS sur les prestations d'assistances psychologique et social à distance** » ; Mai 2018 – « **Propositions pour la mission Santé au travail** ». Tous sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de la FIRPS - [www.firps.org](http://www.firps.org)

### Cabinets membres de la FIRPS

ABSILIA, ACTEMS CONSEIL, AXIS MUNDI, BELLEDONNE RH, BE POSITIVE, ÉLÉAS, GAE CONSEIL, IAPR, ICAS, IME, ISAST, JLO CONSEIL, PACTES CONSEIL, PSYA, REHALTO, SECAFI, STIMULUS, USIDE ;

### Contacts presse

Agence Ozinfos

Marie-Céline Terré/ Marion Palm

Tél : 01 42 85 47 30

[firps@ozinfos.com](mailto:firps@ozinfos.com)